



Traité Kinim

Michna 2 - Chapitre 3

אַחַת לְזוֹ וּשְׁתַּיִם לְזוֹ, וְשִׁלֹּשׁ לְזוֹ, וְעֶשֶׂר לְזוֹ, וּמֵאָה לְזוֹ, עֲשֵׂה כָּלֵן
לְמַעַלָּה, מְחֻצָּה כָּשֶׁר וּמְחֻצָּה פְּסוּלָה. כָּלֵן לְמַטָּן, מְחֻצָּה כָּשֶׁר
וּמְחֻצָּה פְּסוּלָה. חֻצִּין לְמַעַלָּן וְחֻצִּין לְמַטָּן, הַמְּרַבֶּה כָּשֶׁר. זֶה
הַכֹּלֵל, כָּל מְקוֹם שֶׁאַתָּה יָכוֹל לְחַלּוֹק אֶת הַקִּיבִין וְלֹא יִהְיֶה מִשָּׁל
אִשָּׁה אַחַת, בֵּין מְלַמְעֵלָן בֵּין מְלַמְטָן, מְחֻצָּה כָּשֶׁר וּמְחֻצָּה פְּסוּלָה.
כָּל מְקוֹם שֶׁאֵין אַתָּה יָכוֹל לְחַלּוֹק אֶת הַקִּיבִין עַד שְׂיִהוּ מִשָּׁל אִשָּׁה
אַחַת, בֵּין מְלַמְעֵלָן בֵּין מְלַמְטָן, הַמְּרַבֶּה כָּשֶׁר

L'une en a une, et une autre deux, et une autre trois, et une autre dix, et une autre cent ; il les a tous fait en haut : une moitié est valide et une moitié invalidé ; tous en bas : une moitié est valide et une moitié invalidé ; la moitié en haut et la moitié en bas : le plus nombreux est validé.

Voici la règle : chaque cas où l'on peut partager les cagettes et qu'elles ne soient pas d'une seule femme, que ce soient en haut ou en bas, une moitié est validé et une moitié invalidé ;

et dans chaque cas où l'on ne peut pas partager les cagettes et qu'elles soient d'une seule femme que ce soient en haut ou en bas, le plus nombreux est valide.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions